



Regularisation pour vie privée familiale

Par **bloomy**, le **09/12/2009** à **23:20**

Bonjour,
Merci pour votre aide et votre conseil,
voici mon cas , est ce que vous auriez rencontré des cas similaires svp , merci de me répondre
je suis arrivé en France en fin 2004 , avec un visa de court séjour, pour rejoindre ma femme , notre mariage était en 2003 au pays ; je me suis resté , elle a eu sa carte de résident en 2005, sachant que toute sa famille ici ont la nationalité française , sa maman, sœur et frère , on a eu notre bébé en 2006 , scolarisé maintenant . Elle a un CDI . J'aimerais avoir votre avis , est qu'on peut avoir une chance d'être régulariser avec tous ces éléments .
Merci pour votre aide

Par **jeetendra**, le **10/12/2009** à **10:06**

Bonjour, pour être honnête avec vous votre régularisation sera très difficile, surtout si vous n'avez pas de revenus professionnels fixes (cdi), de logement stable, etc. Courage à vous, bonne journée.

Par **bloomy**, le **10/12/2009** à **11:09**

merci de m'avoir répondu, comme je disais , ma femme a un Cdi , nous on a un logement stable . vous dites plusieurs conditions est ce que vous pourriez me dire un peu plus svp sur ces conditions merci !